

Conditions générales de vente

1. Domaine d'application

Les présentes dispositions servent de base aux relations commerciales entre BKS Kabel-Service AG en tant que fournisseur (ci-après: « BKS ») et le client (ci-après: « le client »), à moins que le client ne les refuse immédiatement après leur réception et que BKS n'accepte ce refus par écrit. Elles sont applicables pour toute commande dans le cadre des relations commerciales entre les parties. Les conventions entre les parties qui dérogent aux présentes conditions générales ne sont valables que si BKS les a acceptées par écrit. Pour le surplus, les dispositions du code suisse des obligations (CO) sont applicables.

2. Offres

Les offres de BKS sont toutes sans engagement et sans obligation. Toute commande n'est considérée comme acceptée qu'après avoir été clarifiée et confirmée par écrit.

3. Plans / Schémas

Les plans, descriptifs, schémas, plans d'installations, offres, etc., demeurent la propriété de BKS. Ils ne doivent pas être rendus accessibles à des tiers, ni copiés ou utilisés à des fins de fabrication par des tiers sans l'autorisation écrite de BKS, et doivent être restitués dès que BKS en fait la demande. Le droit de propriété intellectuelle revient à BKS dans tous les cas.

4. Prix

Les prix s'entendent hors TVA, frais d'emballage, de transport et d'assurances, départ usine. BKS se réserve le droit de procéder à des modifications de prix dans le cas où les bases de calcul des prix subissent des changements déterminants entre la date de la commande et la date de la livraison.

Pour des coupes de câbles qui ne correspondent pas aux longueurs standard (100 m / 250 m / 500 m / 1'000 m), une participation aux coûts de CHF 15.00 par coupe est facturée.

Pour les livraisons en Suisse d'une valeur nette inférieure à CHF 1'000.00, les frais de transport et d'emballage sont dans tous les cas à la charge du client. À partir d'une valeur de CHF 1'000.00, BKS livre franco domicile. Les suppléments exprès, les livraisons sur demande spéciale, etc., sont facturés dans tous les cas.

Pour les commandes d'une valeur nette inférieure à CHF 50.00 un supplément petite commande de CHF 8.00 est facturé.

5. Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués sont sans engagement et basés sur les conditions existantes au moment de l'offre. En règle générale, les délais de livraison commencent à courir à la date de la clarification et de la confirmation de la commande. En cas d'événements imprévisibles ou indépendants de notre volonté, des retards de livraison peuvent se produire. Tout droit à des dommages-intérêts pour des dommages consécutifs directs ou indirects en découlant est exclu.

6. Expédition des marchandises

Les profits et risques de la marchandise livrée passent dans tous les cas au client dès qu'elle quitte l'aire d'entreprise de BKS (ou le site d'entreprise du fournisseur en cas de livraison directe). Le transport s'effectue au risque du client. C'est à lui qu'il incombe de donner les instructions et les informations nécessaires relatives au transport de la marchandise. A défaut de telles instructions, BKS prendra les mesures usuelles pour le transport des marchandises.

Des colis manquants (nombre de colis divergent entre la livraison et le bulletin de livraison de BKS) ou les dommages directement visibles survenus lors du transport doivent être signalés sur place au responsable du transport (poste ou transitaire) immédiatement lors de la réception de la marchandise. En outre, le client doit vérifier la livraison dans les cinq jours après réception et aviser immédiatement BKS par écrit des défauts éventuels. Les réclamations relatives à des erreurs de livraison ou à des livraisons incomplètes doivent également être déposées dans ce délai.

Les câbles de données sont normalement expédiés sur des « bobines à usage unique » qui ne sont pas reprises. Pour les livraisons de câbles, des différences de $\pm 10\%$ avec les quantités commandées demeurent réservées.

BKS se réserve le droit de n'exécuter des livraisons que contre paiement anticipé ou contre remboursement.

7. Matériel prêté ou loué

Le client répond de la perte ou de l'endommagement du matériel que BKS lui prête ou lui loue pendant toute la durée du prêt ou de la location.

Pour le prêt d'instruments de mesure, les conditions complémentaires « Prêt et réparation instruments de mesure » sont applicables.

Pour les enrouleurs réutilisables, un dépôt de CHF 30.00 est facturé. En cas de renvoi dans les six mois, ce montant est crédité au client.

8. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution pour les livraisons et les paiements est le siège de BKS pour les deux parties.

9. Conditions de paiement

Les factures sont payables en général net (sans aucune déduction) dans les 30 jours à compter de la date de facturation. Les déductions injustifiées feront l'objet d'une facturation ultérieure. En cas de retard de paiement, BKS est en droit de facturer des intérêts moratoires conformes aux usages bancaires et des frais de rappels.

L'absence d'éléments non essentiels d'une commande ou des prétentions en garantie à l'égard de BKS n'autorisent pas à reporter un paiement échu ni à compenser les créances.

10. Garantie

Le délai de garantie est de 24 mois à compter de la livraison de BKS, pour autant que les modalités de vérification et d'avis prévues au chiffre 6 ci-dessus aient été respectées et qu'il soit établi que le matériel est défectueux ou présente un défaut de fabrication. Le délai de garantie commence à courir dès que la marchandise quitte l'aire d'entreprise de BKS (ou l'aire d'entreprise du fournisseur en cas de livraison directe).

Les prestations de garantie se limitent, au choix de BKS, à la réparation des défauts, à la livraison gratuite de marchandise de remplacement ou à une réduction de prix adéquate. Tout droit à des dommages-intérêts pour des dommages consécutifs directs ou indirects est expressément exclu. Les travaux de réparation effectués sans l'accord préalable écrit de BKS ainsi que le non-respect d'instructions de fonctionnement et de montage entraînent la suppression de l'obligation de garantie. Les éléments remplacés deviennent la propriété de BKS.

BKS ne fournit des prestations de garantie pour les composantes actives achetées en complément, telles que les routeurs et les commutateurs que dans la mesure où les fournisseurs fournissent effectivement des prestations de garantie. La garantie est supprimée si, par exemple, les fournisseurs refusent une prestation de garantie ou ne peuvent plus la fournir. BKS transfère la garantie du fabricant de la composante active achetée en complément directement au client. Le client consent à ce transfert et il fera valoir lui-même les droits de garantie directement auprès du fabricant.

BKS rejette toute garantie pour les objets et pièces d'occasion, pour le matériel qu'il n'a pas livré, pour les travaux de montage dont il ne s'est pas chargé ainsi que pour les objets auxquels ont été apportées des modifications sans son accord écrit. Sont également exclus les dommages imputables à l'usure normale, à un mauvais traitement ou à une manipulation forcée, à une sollicitation excessive, à une utilisation inadéquate, à des accidents ou à des situations de force majeure.

11. Copyright

Les documents de BKS, tels que des catalogues, des sites Internet, des informations etc., ne doivent pas être copiés ou reproduits d'une autre manière, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de BKS.

12. Retours de matériel

- Seuls sont repris les articles non utilisés, complets et non endommagés dans leur emballage d'origine qui correspondent à l'état actuel.
- Sont exclus du droit de retour les articles qui ne font pas ou plus partie de la gamme standard de BKS, qui ont nécessité une fabrication spéciale ainsi que ceux qui ne sont pas habituellement en stock et ont été achetés spécialement pour la commande du client.
- Une copie du bulletin de livraison de BKS ou de la facture doit être jointe à tout retour de marchandise. Le motif du retour doit être indiqué sur les documents. Les retours sans l'un de ces documents ne seront pas acceptés et renvoyés au client moyennant la facturation des frais.
- En cas d'échange de la marchandise, des frais de dossier de CHF 25.00 par échange seront facturés si BKS n'est pas à l'origine de l'échange.
- Aucun crédit n'est établi pour les marchandises d'une valeur nette inférieure à CHF 50.00.
- Les crédits pour les retours de marchandises seront imputés aux futures factures pour des livraisons et des prestations. Un paiement des crédits est exclu.
- Pour les purs retours de matériel, tous les coûts afférents au contrôle, à l'emballage, au nettoyage, à la remise en stock ou à la mesure pour les marchandises vendues au mètre, seront déduits comme suit:

Retour de marchandises dans les 30 jours à compter de la livraison	Déduction de 20 %
Retour de marchandises dans les 31 à 60 jours à compter de la livraison	Déduction de 25 %
Retour de marchandises plus de 61 jours après la livraison (reprise uniquement après accord et avec une déduction d'au moins 30 %)	Déduction minimale de 30 %
- Dans la mesure où BKS n'est pas fautive, les frais de retour et de livraison de remplacement sont à la charge de l'acheteur.

13. Réserve de propriété

BKS se réserve la propriété des articles livrés jusqu'au paiement intégral du montant de la facture. Il est en droit de faire inscrire cette réserve de propriété au registre des pactes de réserve de propriété compétent. En cas de retard de paiement de la part du client, il peut reprendre la marchandise conformément aux dispositions légales.

14. Annulation

L'annulation de commandes confirmées n'est possible qu'avec l'accord écrit de BKS. Les coûts déjà occasionnés ou les augmentations de prix consécutives à une réduction de la quantité doivent être pris en charge par le client. En cas de commandes sur appel, les livraisons partielles doivent être demandées dans les délais convenus, faute de quoi BKS procédera aux livraisons concernées ainsi qu'à la facturation ou annulera le reste de la commande et comptera la différence éventuelle de prix de quantité en supplément.

BKS est en outre autorisé à annuler une commande si une aggravation de la situation financière du client est venue à sa connaissance, aggravation susceptible de compromettre l'exécution des obligations contractuelles de paiement de ce dernier.

15. For / droit applicable

Pour les deux parties, le for est à Soleure.

La relation juridique est soumise au droit suisse, la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises étant expressément exclue.

Derendingen, 1^{er} août 2020